



## PARTICULIERS

### PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au **01/01/2026**

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),  
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE  
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE**



# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc) <sup>(1)</sup>	
<b>Cyberplus</b>	<b>Gratuit<sup>(2)</sup></b>
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte :	
– par email ou notification hors application mobile via Cyberplus	Gratuit <sup>(2)</sup>
Tenue de compte	2,30 par mois Soit pour information 27,60 par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
– à débit immédiat : <b>Carte CB-Visa Classic</b>	51,00 par an
– à débit différé : <b>Carte CB-Visa Classic</b>	51,00 par an
– à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : <b>Carte CB-Visa Classic</b>	51,00 par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,10 par retrait (à partir du 3 <sup>ème</sup> retrait par mois)
– avec CB-Visa Classic et Mastercard	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>Sécuriplus<sup>(3)</sup></b>	28,50 par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel)	
– en agence	4,50 par virement
– par Internet	Gratuit
Prélèvement	
– frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	1,00
• créancier organisme public et assimilé	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 par opération avec un plafond de 80,00 par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article I<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût fournisseur d'accès Internet.

(3) Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

# SOMMAIRE

<b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS</b>	<b>2</b>	
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	<b>4</b>	
4 Ouverture, transformation, clôture		
4 Relevés de compte		
4 Tenue de compte		
5 Services en agence		
6 Services Bancaires de Base		
6 Prestations de Base		
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	<b>7</b>	
7 Par Internet		
7 Par téléphone		
<b>VOS MOYENS ET OPÉ- RATIONS DE PAIEMENT</b>	<b>8</b>	
8 Cartes		
10 Virements		
10 Prélèvements SEPA / TIPSEPA		
11 Chèques		
11 Offres retirées de la commercialisation		
<b>OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	<b>12</b>	
12 Pack Famille		
13 Forfait Cristal		
14 Forfait Cristal Duo		
15 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)		
16 Offres retirées de la commercialisation		
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	<b>18</b>	
18 Commission d'intervention		
18 Opérations particulières		
18 Incidents de paiement		
19 Plafonnements spécifiques		
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	<b>20</b>	
20 Découverts et autorisation de découvert		
20 Crédits à la consommation		
21 Crédits immobiliers		
21 Garanties et Prestations diverses		
21 Assurance		
<b>ÉPARGNE ET PLACE- MENTS FINANCIERS</b>	<b>22</b>	
23 Placements financiers		
24 Parts sociales		
24 Gestion sous mandat		
<b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>	<b>25</b>	
25 Vous assurer ainsi que vos proches		
25 Assurer vos biens		
26 Vous protéger au quotidien		
26 Assurer vos moyens de paiement		
26 Offres retirées de la commercialisation		
<b>AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES</b>	<b>26</b>	
26 Frais de succession		
<b>OPÉRATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>27</b>	
27 Change manuel		
27 Opérations par carte bancaire		
27 Virements non SEPA		
28 Commission de change		
28 Autres services		
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>28</b>	
28 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment		
28 Nos partenaires / Mentions légales		
29 Références européennes		
<b>RÉSOUDRE UN LITIGE</b>	<b>30</b>	
30 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié		
31 Votre recours en médiation		

Accéder facilement  
à la brochure tarifaire de votre  
Banque Populaire en téléchargeant  
la version à jour en ligne



Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture/ clôture d'un compte de dépôt	<b>Gratuit</b>
• Désolidarisation de compte joint	41,10
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	<b>Gratuit</b>
• Virement de clôture de compte	<b>Gratuit</b>

## RELEVÉS DE COMPTE (PRIX PAR TRIMESTRE)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Journalière	91,10	91,10
Quinzaine	10,00	10,00

• Relevé annuel de frais	<b>Gratuit</b>
--------------------------	----------------

## TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (hors offre groupée de services) Prélevés trimestriellement, soit 6,90 € Soit, pour information, 27,60 € par an	par mois 2,30
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif <sup>(1)</sup>	27,60 par an dans la limite du solde créditeur du compte

## DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

• Offre Sérénité (plus commercialisée)	par mois 2,20
--	---------------

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

## SERVICES EN AGENCE

### VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	<b>Gratuit</b>
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	<b>Gratuit</b>
• Retrait avec carte à usage unique (retrait hors de votre agence de gestion) Non facturé aux titulaires de l'OCF ou des Services Bancaires de Base	3,40
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	28,00

### RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Copie de chèque débité en compte	à l'unité 7,85
• Copie d'une remise de chèque + 1er chèque remis - par chèque complémentaire	7,85 1,25
• Duplicata d'extrait de compte - au-delà de 10 duplicates	par extrait 11,45 sur devis
• Autre recherche	40,55

### AUTRES SERVICES

• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	par an 37,00
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	<b>Gratuit</b>
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	 <b>Gratuit</b>
• Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence) – Frais de location de coffre-fort (selon contenance) Service plus commercialisé hors renouvellement – Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Nous consulter Nous consulter

## LES SERVICES BANCAIRES DE BASE<sup>(1)</sup>

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.



### DÉFINITION : Droit au compte.

- Commission d'intervention<sup>(2)</sup> (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base) 4,00 par opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00)

## LES PRESTATIONS DE BASE<sup>(1)</sup>

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte, Gratuit
- Un changement d'adresse par an, Gratuit
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire, Gratuit
- La domiciliation de virements bancaires, Gratuit
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, Gratuit
- La tenue du compte, Tarifs standards<sup>(3)</sup>
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires, Tarifs standards<sup>(3)</sup>
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, Tarifs standards<sup>(3)</sup>
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.), Tarifs standards<sup>(3)</sup>
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, Tarifs standards<sup>(3)</sup>
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne. Tarifs standards<sup>(3)</sup>

Tarifs standards<sup>(3)</sup>

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Définition p. 18 «IRREGULARITES ET INCIDENTS» / «Commission d'intervention».

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

# BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## PAR INTERNET (ordinateur, mobile et tablette)

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)<sup>(1)</sup>

### Cyberplus

Service permettant de consulter ses comptes et/ou consulter et gérer ses comptes et ses portefeuilles boursiers selon l'abonnement

Gratuit<sup>(2)</sup>

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte :

– par email ou notification hors application mobile via Cyberplus

Gratuit<sup>(2)</sup>

- Mise à disposition d'un Pass Cyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne

Associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte

– premier lecteur Pass Cyberplus  
– lecteur supplémentaire

Gratuit  
12,40

- Agrégation de comptes

Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs autres comptes ouverts auprès d'une ou plusieurs autres banques, disponible sur l'espace de banque à distance du client

Gratuit

- Secur'Pass

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée

Gratuit

- e-Documents

Service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance

Gratuit

- Coffre-fort numérique (5 Go)

Espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels

par mois 1,45

## PAR TÉLÉPHONE

- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)<sup>(1)</sup>

Accès à notre centre de contact

– depuis la France au 05 49 08 50 50  
– depuis l'étranger au +33 5 33 63 99 98

prix d'un appel local

appel non surtaxé, coût selon opérateur

### Tonalité Plus

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

0 801 010 032

Service gratuit + prix appel

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPERATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

### DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

### COTISATIONS CARTES<sup>(1)</sup>

#### Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à débit immédiat	325,00 <sup>(2)</sup>	217,00 <sup>(2)</sup>	136,30	51,00
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à débit différé	325,00	217,00	136,30	51,00
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				51,00
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat <sup>(3)</sup>				51,00

- **Fourniture d'une carte de débit (carte Visa Infinite Banque Privée Banque Populaire)**  
– carte de paiement internationale à débit différé 350,00

(1) Réduction de 25% du tarif à partir de la 2ème carte de même famille détenue sur le même compte.

(2) Plus commercialisée hors renouvellement.

(3) Carte à autorisation systématique réservée aux clients âgés de 11 à 12 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

## Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(1)</sup>

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	CB-VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	217,00 <sup>(2)</sup>	136,30	51,00
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	217,00	136,30	51,00

### PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE<sup>(3)</sup> **Gratuit**

### RETRAITS D'ESPÈCES

#### Retrait d'espèces en euros

- SM@RT'retrait<sup>(4)</sup> **Gratuit**  
Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par smartphone via SMS
- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas de retrait à un distributeur automatique de la banque) **Banque Populaire et Point Argent** **Gratuit**
- Frais de retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES / RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Jusqu'au 2 <sup>ème</sup>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
À partir du 3 <sup>ème</sup>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	1,10 / retrait
Retraits illimités	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	—

### SERVICES LIÉS A LA CARTE BANCAIRE<sup>(5)</sup>

	EN AGENCIE	VIA APPLICATION MOBILE OU INTERNET
Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte	11,55	<b>Gratuit</b>
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement) <sup>(6)</sup>	16,20	3 gratuites par an <sup>(7)</sup>
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	16,20	Non disponible

- Refabrication de la carte avant échéance suite opposition pour perte, vol ou puce bloquée 10,95
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération 11,45
- Consultation du code confidentiel de la carte<sup>(7)</sup> **Gratuit**
- Verrouillage temporaire de la carte<sup>(7)</sup> **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements à distance<sup>(7)</sup> **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger<sup>(7)</sup> **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Plus commercialisée hors renouvellement.

(3) Voir détail EEE p. 29.

(4) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150€ à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

(5) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(6) Sous réserve d'éligibilité.

(7) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur Internet ; service disponible depuis l'application mobile<sup>(1)</sup>)
  - Avec Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite

par an 12,55  
**Gratuit**

## VIREMENTS<sup>(2)</sup>

- Réception d'un virement SEPA<sup>(3)</sup> occasionnel ou permanent **Gratuit**

### EMISSION D'UN VIREMENT SEPA

- Frais par virement vers un compte de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
--	---	--

#### Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique <sup>(4)</sup>	4,50	<b>Gratuit</b>
Frais par virement SEPA instantané <sup>(4)</sup>	4,50	<b>Gratuit</b>

#### Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Frais par virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque Populaire vers un compte du client dans la même Banque Populaire **Gratuit**
- Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
--	---	--

#### Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	4,50	<b>Gratuit</b>
Frais par virement SEPA instantané	4,50	<b>Gratuit</b>

#### Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Frais par virement permanent	1,71	<b>Gratuit</b>

- Autres opérations
  - Service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un n° de téléphone mobile ou avec une adresse email ou un QR Code Wero) **Gratuit**
  - Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort **13,90**
  - Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) **Gratuit**
  - Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) **Gratuit**
  - Confirmation de l'exécution d'un virement SEPA classique émis (par courriel) **par envoi 0,52**

## PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **1,00**
  - Créditeur organisme public et assimilé **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné à Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Virements en euros réalisés dans l'EEE (voir détail EEE p. 29). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », p. 27.

(3) Virement en euros émis vers la France ou un pays de l'espace SEPA (voir détail de l'espace SEPA p. 29).

(4) Hors Relation Bancaire. Voir conditions en agence.

- |  |                |
|--|----------------|
| • Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement | <b>Gratuit</b> |
| • Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA      | <b>Gratuit</b> |

	EN AGENCIE	SUR INTERNET
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) <sup>(1)</sup>	6,35	–

- |                            |                |
|----------------------------|----------------|
| • Prélèvement SEPA/TIPSEPA | <b>Gratuit</b> |
|----------------------------|----------------|

## CHÈQUES

- |  |                |
|--|----------------|
| • Délivrance d'un chéquier   | <b>Gratuit</b> |
| • Remise de chèque(s)  | <b>Gratuit</b> |
| Remise de chèque(s) compensable en France :<br>date de valeur = J + I ouvré <sup>(2)</sup> (J : date de comptabilisation)<br>Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité<br>(voir conditions générales de la convention de compte de dépôt) |                |
| • Paiement d'un chèque   | <b>Gratuit</b> |
| • Renouvellement automatique de chéquier   | <b>Gratuit</b> |
| • Frais d'envoi de chéquier à domicile   |                |

	COURRIER SIMPLE	RECOMMANDÉ
35 formules	1,51	7,07
60 formules	2,56	8,10

- |   |                |
|---|----------------|
| • Frais d'émission d'un chèque de banque en agence  | 15,00          |
| • Accès à l'image des chèques remis et téléchargement   | par image 5,30 |
| • Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence | 6,60           |

## OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- |   |       |
|---|-------|
| • Frais d'opposition par chèque ou série de chèques | 20,00 |
|---|-------|

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- |  |              |
|--|--------------|
| • Fourniture d'une carte de débit<br>(carte de paiement à autorisation systématique) |              |
| – Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron  | par an 35,00 |
| – Carte Visa Electron  | par an 35,00 |
| – BudJ (réservée aux 12-17 ans)  | par an 27,00 |
| (carte de paiement internationale à débit immédiat)                                  |              |
| – Eurocard Mastercard  | par an 51,00 |
| • Carte Crédit <sup>(3)</sup>  | par an 35,00 |
| • Service Cartego  | par an 12,00 |

(1) Les termes ICS/RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

(2) J = Jour ouvré de remise avant 15h30. Report au jour ouvré suivant si remise après 15h30.

Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) Produit de BPCE Financement.

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

## PACK FAMILLE

### LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)		•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et mobile) par titulaire		•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification smartphone avec Cyberplus)		•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, Swatch Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>		•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>		•	•	•
Un conseiller dédié en agence		•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro <sup>7</sup> par carte	3	illimités	illimités	
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>			•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>		•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>			•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000€ <sup>(1)</sup>				•
L'exonération des frais de retrait et de paiement par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	illimités	



**POUR LES PARENTS**, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,35	16,20	
	2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	13,35	16,20	
	2 Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.		24,90	30,35
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,95
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			54,30



**POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS**, un compte individuel par jeune Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire <sup>(3)</sup>	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique <sup>(6)</sup> ou systématique (à débit immédiat) <sup>(7)</sup> ou CB-Visa Classic	•	•	
	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique <sup>(6)</sup> ou systématique (à débit immédiat) <sup>(7)</sup> ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			•



## LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise <sup>(8)</sup>	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Pack Famille. (6) Disponible à partir de 12 ans. (7) Obligatoire pour les mineurs. (8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

# FORFAIT CRISTAL

## POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

RETROUVEZ EN HAUT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE, LE DÉTAIL DES SERVICES INCLUS  
DANS LE FORFAIT, SELON LA FORMULE CRISTAL RETENUE,  
POUR CHAQUE CARTE BANCAIRE CORRESPONDANT, ET SELON L'ÂGE DU CLIENT



### POUR LES 11 À 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)<sup>(1)</sup>

Cartes disponibles selon le type de forfait Cristal et en fonction de l'âge	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
CB-Visa Classic à autorisation systématique <sup>(2)</sup> (à débit immédiat)	11-17 ans : 1,00 €	11-17 ans : 50% de réduction <sup>(2)(3)</sup>	
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	12-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	12-28 ans : 50% de réduction <sup>(3)</sup>
CB-Visa Classic (à débit immédiat)	18-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	18-28 ans : 50% de réduction <sup>(3)</sup>
Visa Premier		18-28 ans : 50% de réduction <sup>(3)</sup>	18-28 ans : 50% de réduction <sup>(3)</sup>
Visa Platinum			18-28 ans : 50% de réduction <sup>(3)</sup>
Visa Infinite			18-28 ans : 50% de réduction <sup>(3)</sup>



### POUR LES PLUS DE 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
1 carte <sup>(3)</sup>	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	7,15	10,75
	CB-Visa Classic	7,15	10,75
	Visa Premier		16,20
	Visa Platinum		28,15
	Visa Infinite		38,95



### LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise <sup>(4)</sup>	50% de réduction

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER <sup>(5)</sup>	
De 18 à 25 ans	2,00 / mois <sup>(6)</sup>
De 26 à 28 ans	4,00 / mois <sup>(6)</sup>
À 29 ans	8,10 / mois <sup>(6)</sup>
À partir de 30 ans	16,20 / mois <sup>(6)</sup>

(1) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (2) Réservée aux clients âgés de 11 à 17 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF). (3) Réduction sur le tarif appliquée aux clients de plus de 28 ans pour la souscription du forfait Cristal correspondant. (4) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité. (5) Souscription réservée aux clients âgés de 18 à 29 ans. (6) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). A défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du client.

# FORFAIT CRISTAL DUO

## POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification smartphone avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, Swatch Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire <sup>(1)</sup>	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) <sup>(1)</sup>	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone Euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus <sup>(2)</sup>		•	•
Une autorisation de découvert par compte <sup>(1)(3)</sup>	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ <sup>(1)</sup>		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000€ <sup>(1)</sup>			•
L'exonération des frais de retrait et de paiement par carte hors zone Euro <sup>(4)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	18-28 ans <sup>(5)</sup>	illimités



### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.) <sup>(3)</sup>	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,25	14,05
	CB-Visa Classic	9,25	14,05
	Visa Premier	20,50	27,05
	Visa Platinum		35,35
	Visa Infinite		48,85



### LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise <sup>(6)</sup>	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Forfait Cristal Duo.

(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

## OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 / mois  
soit 12,00 / an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an.

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte<sup>(1)</sup> par mois 16,50
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier par opération 4,00 par mois 16,50<sup>(2)</sup>
- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
  - Si montant de l'opération inférieur à 20€ montant de l'opération plafonné à 6,00
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€ par rejet 6,00<sup>(3)</sup>

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

# OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

## OFFRE GROUPÉE DE SERVICES AFFINEA

Une carte (cotisation mensuelle)	Débit immédiat	Débit différé
– CB-Visa Classic	4,25	4,25
– Visa Premier	11,36	11,36
– Visa Platinum	18,08	18,08
– Visa Infinite	27,08	27,08
– CB-Visa Classic Facélia	4,25	4,25
– Visa Premier Facélia	11,36	11,36
– Visa Platinum Facélia	18,08	18,08
et la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 26)		2,38

+

Des produits et services de la gestion quotidienne (cotisation mensuelle)		
– Coffre fort numérique		1,45
– Sécuri High Tech	nomade individuel	3,00
	nomade famille	4,00
– Fructi Facilités		1,42
– Prudi Dom Capital Epargne	option 1	1,67
	option 2	3,33
– Alertes par email ou notification smartphone <sup>(I)</sup>		Gratuit
– Moviplus, 3 options possibles : si hebdomadaire		1,68
– Crescendo		1,65
– Mobilité internationale carte bancaire		14,00

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits		
– 4 produits ou services	>	5% de remise
– 5 produits ou services	>	10% de remise
– 6 (ou plus) produits ou services	>	15% de remise
Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.		

## Les avantages complémentaires

Tenue de compte gratuite

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention  
45% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus

20% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 26 à 28 ans inclus

5% de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions au sein d'un couple

5% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

(I) Mise en place via Cyberplus ou application mobile.

# OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### CONVENTIONS PLUS COMMERCIALISÉES HORS RENOUVELLEMENT

Equipage Horizon 2 (16/28 ans)	12,74
Equipage Horizon Classic (16/28 ans)	9,94
CMMLSO Nouvelle Vague (16/25 ans)	11,49
Equipage Classic	Cotisation trimestrielle à partir de
Equipage Premier	22,75
Equipage Platinum	41,95
Equipage Infinite	60,10
Equipage Infinite	84,40
Carte BUDJ	1,60
Equipage Prélude Classic	8,84
Equipage Privilège Classic	10,88
Equipage Privilège Premier	14,08
Equipage Privilège Platinum	20,17
Equipage Prestige Premier	17,40
Equipage Prestige Platinum	23,49
Equipage Prestige Infinite	33,09
Autonomie (12/16 ans)	Gratuit
Indépendance (16/18 ans)	1,50
Jeunes (18/25 ans)	2,92
Jeunes Plus (18/25 ans)	4,42
Jeunes Actifs (25/30 ans)	6,92
Jeunes Actifs Plus (25/30 ans)	7,94
Jeunes Actifs Duo (25/30 ans)	Cotisation mensuelle à partir de
Jeunes Actifs Duo Plus (25/30 ans)	11,83
CCSO	13,88
CCSO Plus	8,38
CCSO Duo	14,04
CCSO Duo Plus	14,75
Pelletier Avenir (18/25 ans)	23,79
Pelletier Argent (26/30 ans)	4,87
Pelletier Or (26/30 ans)	5,77
Pelletier Argent	11,10
Pelletier Argent Duo	9,23
Pelletier Or	11,76
Pelletier Or Duo	14,75
CMMLSO Océane	19,64
CMMLSO Duocéane	8,01
CMMLSO Duocéane	11,55

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80€ par mois 8,00

### DÉFINITION

 Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

## OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur<sup>(1)</sup> 10% du montant de la créance dans la limite de 95€
- Frais par saisie attribution<sup>(1)</sup> / frais par saisie conservatoire<sup>(1)</sup> 10% du montant de la créance dans la limite de 250€
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 8,00



### À SAVOIR

Compte débiteur non autorisé : situation débitrice de plus de 30 jours consécutifs en application des conditions générales de compte de dépôt. Courrier adressé après 57 jours débiteurs consécutifs.

## INCIDENTS DE PAIEMENT

### INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

#### Rejet de chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une facturation par jour)<sup>(2)</sup> 8,00
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>(3)</sup>
  - Chèque inférieur ou égal à 50€ par rejet 22,00
  - Chèque supérieur à 50€ par rejet 42,00

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : «forfait chèque rejeté»

### DÉFINITION

 **Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,50
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire 33,80
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision 12,30

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

## INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

### Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision<sup>(1)</sup> 
  - Prélèvement inférieur à 20€ Montant de l'opération
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20€ 12,00<sup>(2)</sup>

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : «frais prélèvement impayé»



### À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

### Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement ou TIPSEPA pour défaut de provision<sup>(1)</sup>
  - Virement inférieur à 20€ Montant de l'opération
  - Virement supérieur ou égal à 20€ 12,00<sup>(2)</sup>

## INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif) 36,00

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement<sup>(3)</sup> du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement<sup>(3)</sup> du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00/mois**

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification p. 18).

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## DECOUVERTS ET AUTORISATION DE DECOUVERT<sup>(1)</sup>

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs<sup>(2)</sup>

par trimestre 5,30



### À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 300€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : «com. gestion deb».

- Autorisation de découvert permanent

- Intérêts débiteurs au taux de

17,20% / an (taux débiteur annuel révisable TBB<sup>(3)</sup> +9,25%) dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,20%, le TAEG<sup>(4)(5)</sup> ressort à 18,76%. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Découvert non autorisé

- Intérêts débiteurs au taux de

21,20% / an (taux débiteur annuel révisable TBB<sup>(3)</sup> +13,25%) dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 21,20%, le TAEG<sup>(4)(5)</sup> ressort à 23,61 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.



### DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

## CRÉDITS À LA CONSOMMATION<sup>(6)</sup>

- Crédit renouvelable

- Facelia<sup>(7)</sup>

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires



### À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- Prêt personnel

- Taux débiteur

Nous consulter

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)

1% du montant du prêt

75,00

- Minimum

300,00

- Maximum

- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Prêt Permis à 1€ par jour, Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ)

- Taux débiteur

Nous consulter

- Frais de dossier

Gratuit

- Location avec Option d'Achat<sup>(8)</sup>

Nous consulter

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.

(2) Ne s'applique pas aux comptes supports d'une offre groupée de service des gammes Confort et Premium des Forfaits Cristal, des Forfaits Cristal Duo, des Packs Famille.

(3) Taux de Base Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : 7,95% en vigueur depuis le 01/04/2023.

(4) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. (5) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(6) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(7) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement et la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(8) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

## CRÉDITS IMMOBILIERS<sup>(1)</sup>

- Prêt Epargne Logement et Prêt à Taux Zéro
  - Frais de dossier
- Autres types de prêts immobiliers
  - Frais de dossier

Gratuit

Nous consulter

## GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

### CAUTIONS BANCAIRES

- Etablissement d'un acte de caution
  - simple 51,00
  - complexe 155,25
- Frais calculés sur l'utilisation 3,20%

minimum par trimestre 24,00

### FRAIS DE GARANTIES

- Frais de prise de garantie
  - Nantissement de compte titres financiers ou délégation de contrat d'assurance vie hors débours, par contrat 87,00
  - Frais d'enregistrement d'acte 125,00
  - Autres garanties Nous consulter
- Frais de levée de garantie
  - Mainlevée de garantie (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles) 110,70

### AVENANTS SUR PRÊTS IMMOBILIERS

- Modification de taux : 1,50% du capital restant dû minimum 1 000,00
- Modification de durée, de garantie, de périodicité, d'assurance (quotité, ajout assuré...), modulation d'échéances, transfert de prêt sur autre bénéficiaire, désolidarisation emprunteur/caution, mise en place de franchise (report d'échéance) forfait 353,50
- Modification du compte de prélèvement des échéances vers un compte BPACA 34,85<sup>(2)</sup>
- Modification de date de prélèvement des échéances 34,85<sup>(2)</sup>

### AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

- Frais de déblocage de prêt immobilier (à partir du 11ème déblocage de fonds sur une même opération de financement) par opération 34,50
- Demande de décompte de remboursement anticipé
  - pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 59,00
  - pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016 Gratuit
- Lettre d'information annuelle aux cautions (par cautionné) Gratuit
- Désarchivage et copie d'éléments de dossier de prêt 35,35
- Duplicata de tableau d'amortissement 30,10<sup>(2)</sup>
- Délivrance d'une attestation
  - Caisse d'Allocations Familiales 17,60<sup>(2)</sup>
  - autre attestation 33,00<sup>(2)</sup>

## ASSURANCE

- Assurance emprunteur<sup>(3)</sup> Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit<sup>(4)</sup>.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du Code de la Consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (2) Gratuit via Cyberplus. (3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit. (4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

## OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture / clôture d'un compte d'épargne, compte titres ordinaire (**CTO**), Plan Épargne en Actions (**PEA**) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (**PEA-PME**) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif<sup>(1)</sup> **par an 30,00**  
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif **Droits de garde<sup>(2)</sup>**  
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

## TRANSFERT

- Frais de transfert de compte d'épargne vers une autre banque (PEL, CEL, PEP...) **150,00**
- Frais de transfert de PEA / PEA-PME vers une autre banque
  - Titres cotés **par ligne 15,00**
  - Titres non cotés **par ligne 50,00****dans la limite d'un plafond de 150,00**
- Frais de transfert de compte titres ordinaire vers une autre banque **150,00**
- Frais de transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**

## AUTRES SERVICES

- Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique **par an 19,60**
- Hisséo : service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers **Gratuit**
- Services de Gestion Privée : étude patrimoniale **Nous consulter**

## AUTRES OPERATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **21,20**
- Relevé ponctuel de portefeuille **Nous consulter**
- Délivrance d'une attestation d'épargne **32,50**
- Frais de récupération de fiscalité étrangère **Nous consulter**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

## PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

### DEFINITION

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début de trimestre civil au titre du trimestre civil précédent et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus au dernier cours de Bourse du trimestre civil précédent.

## COMPTE TITRES ORDINAIRE (CTO)

### Droits de Garde (frais de tenue de compte)

PAR TRIMESTRE

Portefeuilles composés uniquement de valeurs du Groupe BPCE			
Forfait		6,55	
Portefeuilles mixtes			
Droits de garde : Minimum / Maximum			8,50 / 150,00
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne et commission proportionnelle		Gratuit
Autres valeurs	Commission fixe par ligne	Titres cotés France et titres non cotés	1,30
		Titres cotés hors France	25,80
	Commission proportionnelle	Jusqu'à 150 000€	0,06%
		Supérieur à 150 000€	0,05%

### Frais de transaction (achat ou vente)<sup>(1)</sup>

#### • Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

Ordre exécuté	PAR INTERNET	HORS INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction	Jusqu'à 40 000€	0,57%
	Supérieur à 40 000€	0,52%
	Minimum de perception	9,50

\* Pour les obligations (hors Internet) commission ramenée à 1%

- Opérations sur valeurs étrangères
  - Opérations sur titres non cotés existant en portefeuille (vente ou versement dividendes uniquement)
- Nous consulter 55,00

### Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

en sus des frais de courtage

- Frais proportionnels au montant brut négocié
- Frais de prorogation

par ordre 0,40%

par prorogation 0,40%

(1) Hors taxe sur les transactions financières.

## Ordre sur Organisme de Placement Collectif (OPC)<sup>(1)</sup>

### • Souscriptions

- Souscription OPC réseau Banque Populaire
- Souscription OPC autres établissements

Nous consulter  
36,00+ frais d'émetteur

### • Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule
- Rachat avant échéance de fonds à formule
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse

Gratuit

Nous consulter  
Nous consulter



### À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

## PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

### Droits de garde (frais de tenue de compte)

		PAR TRIMESTRE	PLAFOND PAR TRIMESTRE
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne	1,25	6,25
	Commission proportionnelle	0,06%	
Autres valeurs	Commission fixe par ligne	1,25	150,00
	Commission proportionnelle	0,06%	

### Frais de transaction (achat ou vente)<sup>(2)</sup>

Ordre exécuté	PAR INTERNET	HORS INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50%	1,20%

## Organisme de Placement Collectif (OPC)<sup>(1)</sup>

OPC réseau Banque Populaire	Nous consulter
OPC autres établissements	Nous consulter

## Opérations sur titres non cotés

Commission proportionnelle au montant de l'opération	1,20%
avec maximum pour dépôt ou inscription (frais de constitution du dossier)	105,00
avec maximum pour actes de gestion (opérations sur titres)	55,00

## PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)

Gratuit

## GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(2) Hors taxe sur les transactions financières.

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'information ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 628. L'immatriculation de la banque peut être contrôlée sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

## VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé<sup>(1)</sup>**  
Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé  
Nous consulter
- **Multirisque des Accidents de la Vie<sup>(1)</sup>**  
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles  
Nous consulter
- **Assurance obsèques<sup>(2)</sup>**  
Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches  
Nous consulter
- **Autonomie<sup>(2)</sup>**  
Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches  
Nous consulter
- **Assurance Famille<sup>(2)</sup>**  
Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches  
Nous consulter
- **Assurance Précaution<sup>(3)</sup>**  
Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches<sup>(4)</sup>  
par mois 2,50  
soit par an 30,00

## ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto<sup>(1)</sup>**  
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule  
Nous consulter
- **Assurance 2 roues<sup>(1)</sup>**  
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues  
Nous consulter
- **Assurance Habitation<sup>(1)</sup>**  
Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert  
Nous consulter
- **Télésurveillance<sup>(5)</sup>**  
Nous consulter
- **Sécuri High Tech<sup>(6)</sup>**  
Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger  
Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

(5) Prestation assurée par Vérisure.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

## VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Protection juridique<sup>(1)</sup>

Nous consulter

Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges

## ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Sécuriplus<sup>(2)</sup>

par an 28,50

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

## OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fructi-Budget<sup>(3)</sup>, Fructi-Famille<sup>(4)</sup>, Fructi-Facilités<sup>(3)</sup>

Nous consulter

- Tisséa<sup>(4)</sup>

Nous consulter

- ASSUR-BP<sup>(5)</sup> - Auto - Moto - Cyclo - Habitat

Nous consulter

- ASSUR-BP Enfant<sup>(5)</sup>, ASSUR-BP Horizon<sup>(5)</sup>

Nous consulter

- Dédicace<sup>(3)</sup>

Nous consulter

## AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

### FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt majeur au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant global des avoirs<sup>(6)</sup> est inférieur à 5 910€ **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple<sup>(7)</sup> **Gratuit**

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 910€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance-vie)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance-vie) plafonnés à 850€
Cas d'une succession complexe <sup>(8)</sup>	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) hors assurance-vie, plafonnés à 850€



### À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

## AUTRES SERVICES

- **Paiement des factures (hors Pompes Funèbres) à la demande des ayants-droits**

9,50

(1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régie par le Code des assurances. (5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (6) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints. (7) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste. (8) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du Code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportant un ou plusieurs éléments d'extranéité.

# OPÉRATIONS INTERNATIONALES<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

## CHANGE MANUEL

• Achat et vente de devises <sup>(2)(3)</sup>	
– Opération supérieure à 100€	6,60
– Opération inférieure ou égale à 100€	9,80

## OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE<sup>(1)</sup>

	Paiement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en EUROS		
• En Roumanie en LEI Roumain	Gratuit	Gratuit
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les collectivités françaises du Pacifique en FRANCS PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises	2,90% du montant de l'opération + frais fixes de 0,50€	2,90% du montant du retrait + frais fixes de 3,35€
• Hors EEE		

## VIREMENTS NON SEPA

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros hors espace SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

• Frais par virement émis en euros vers un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE <sup>(4)</sup>	
– Au guichet de votre agence	24,00
– Par internet avec Cyberplus	19,20
• Commissions additionnelles aux virements	
– Supplément pour émission de chèque de banque	13,30
– Envoi en urgence (espace SEPA uniquement)	18,00
– Acquit swift (justificatif de paiement)	15,00
– Requalification de virement à l'émission ou récupération de fonds mal aiguillés	20,00
– Commission de change	23,00

### RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

• Frais par virement en euros en provenance d'un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE <sup>(4)</sup>	18,00
• Frais de réparation sur virement avec IBAN erroné	20,00

(1) Opérations en devises hors zone Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en p. 29).

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Le cours de change appliqué est calculé à partir du cours de référence de Loomis FX, Gold and Services au jour de la transaction.

(4) Dans le cas d'un virement en mode «frais OUR», les frais de la banque du bénéficiaire sont à la charge de l'émetteur. Frais variables en fonction des pays.

## COMMISSION DE CHANGE (hors virements internationaux émis)

Proportionnelle par tranche du montant de la transaction	0,05%
avec minimum de	19,50
avec maximum de	240,00



### À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement en devises (émis ou reçu) ou chèque en devises (émis ou reçu) nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction (hors virements émis, pour lesquels elle est forfaitaire - voir p. 27).

## AUTRES SERVICES

• Tenue de compte en devises	par an	107,00
------------------------------	--------	--------

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

#### Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

- Depuis la France, au 05 49 08 50 50 (prix d'un appel local)
- Depuis l'étranger, au +(33) 5 33 63 99 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

#### Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- Par Internet, avec Cyberplus : [www.banquepopulaire.fr/bpaca/](http://www.banquepopulaire.fr/bpaca/)

#### Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

10, quai des Queyries  
33072 Bordeaux Cedex  
755 501 590 RCS Bordeaux

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 628

#### En cas de perte ou de vol de votre carte

Appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

## NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

**Les crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière. BPCE Financement, SA au capital de 73 801 950€

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris  
439 869 587 RCS PARIS

Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS n°07 022 393

#### La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074€ - Etablissement de crédit spécialisé - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris - 379 155 369 RCS Paris - TVA : FR 81 379 155 369 -

Intermédiaire en assurances inscrit à l'ORIAS n° 07 029 339

#### BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776€

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris  
349 004 341 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

## **IMA ASSURANCES**

SA au capital de 157 000 000€ entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris – CS 40 000 – 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 481 511 632

## **CNP ASSURANCES**

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477€ entièrement libéré. Siège social : 4, Promenade Coeur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux - 341 737 062 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

## **BPCE Assurances IARD**

SA au capital de 61 996 212€, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris

## **BPCE IARD**

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000€ entièrement versé. Siège Social : Chaban – 79180 Chauray 401 380 472 RCS NIORT

Adresse : Chauray – BP 8410 – 79024 Niort Cedex 09 - Entreprise régie par le Code des assurances

## **COVÉA PROTECTION JURIDIQUE**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60€ entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z - Siège social : 160, rue Henri Champion – 72045 Le Mans Cedex 2

## **VERISURE**

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736€ - Siège social : 1, place du Général de Gaulle - 92160 Antony - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L.612-14 du Code de la sécurité intérieure : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.»

## **REFERENCES EUROPEENNES**

- **EEE (Espace Economique Européen)**, composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Espace SEPA (Single Euro Payments Area)**, espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
- **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

# RÉSOUDRE UN LITIGE

## VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Service Relation Client**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

### Par Internet :

[contact@bpaca.banquepopulaire.fr](mailto:contact@bpaca.banquepopulaire.fr)

### Par courrier :

BANQUE POPULAIRE AQUITAINNE CENTRE ATLANTIQUE  
Service Relation Client - 10, quai des Queyries  
33072 Bordeaux Cedex

### Par téléphone :

05 49 08 65 20 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)  
accessible aux horaires d'ouverture suivants :  
8h00 - 20h00 du lundi au vendredi / 8h30 - 16h00 le samedi

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : [assurances.groupebpce.com](http://assurances.groupebpce.com), rubrique «reclamation-et-mediation».

## VOTRE RE COURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site Internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

**Le Médiateur de la consommation\*** de la Banque Populaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

**Par Internet :**

<https://www.mediateur-fnbp.fr>

**Par courrier :**

Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP  
20/22, rue Rubens – 75013 Paris

**Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de comptes titres, etc.

**De préférence par Internet**, via le formulaire électronique disponible sur le site Internet [AMF-France.org/fr/le-mEDIATEUR](http://AMF-France.org/fr/le-mEDIATEUR) bouton «Saisir le médiateur» ou en scannant le QR-Code :



**Par courrier :**

Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers  
17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

**Le Médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

**Par Internet :**

<https://www.mediation-assurance.org>

**Par courrier :**

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09

\* Le Médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

**POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX**  
**Télécharger l'application Banque Populaire.**



**Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers<sup>(1)</sup>**

**GESTION DEVOTRE BANQUE À DISTANCE**

<b>Biométrie</b>	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales <sup>(2)</sup> ou du visage <sup>(2)</sup>
<b>Gestion des comptes</b>	Suivi de vos opérations de paiement et retrait carte Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
<b>Pilotage de votre carte</b>	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel Consultation du code secret de votre carte bancaire Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retrait de votre carte <sup>(1)</sup>
<b>Virements</b>	Gestion et suivi de vos virements Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le smartphone <sup>(2)</sup> Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de mobile (via Wero)
<b>Retrait</b>	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

**GESTION DEVOTRE ASSURANCE HABITATION À DISTANCE**

<b>Simulation/ souscription</b>	Simulation tarifaire et souscription en ligne <sup>(3)</sup>
<b>Information sur votre contrat</b>	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises Visualisation de votre échéancier
<b>Gestion du contrat</b>	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire + de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation) Modification de la date et de la fréquence de prélèvement Modification du compte Banque Populaire de prélèvement Déclaration et suivi d'un sinistre Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
<b>Gestion de documents</b>	Obtention d'une attestation, d'un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.

**BANQUE POPULAIRE**  
**AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE**



Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10, quai des Quayries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 628. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNIQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590 - Ref BRO 145987 - 1er janvier 2026